

Rectificatif

Générale

colonial

## Rectificatif n° 27 mars 1950 à la décision n°336 portant avancement du personnel auxiliaire autochtone.

n° 27

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
27 mars 1950

Numéro JO  
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro  
31 mars 1950

### TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de : «

#### Art. 1er

Sont nommés, au point de vue solde et ancienneté, pour compter du 1er janvier 1950, les agents auxiliaires autochtones dont les noms suivent : « F. — Infirmiers. Amina Ali (hôpital colonial), 8e échelon. Lire : «

#### Art. 1er

— Sont nommés au point de vue solde et ancienneté, pour compter du 1er janvier 1950, les agents auxiliaires autochtones dont les noms suivent : « F. — INFIRMIERS « Amina Ali (hôpital colonial), 9e échelon. (Le reste sans changement.)

**Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.**